

et la retention de propriété, pour élucider, définir et élargir les pouvoirs d'investissement de la Corporation, et pour autres fins.

Par l'honorable sénateur Hugessen—

De *The North American General Insurance Company*, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi autorisant la Compagnie à expédier des affaires soit sous le nom de «*The North American General Insurance Company*» et/ou celui de «*La Nord Américaine, Compagnie d'Assurances Générales*».

Les pétitions suivantes sont lues et reçues séparément:

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à construire une voie ferrée de 15.5 milles dans le voisinage de Bredenbury, province de la Saskatchewan.

De *The Eastern Trust Company*, de la cité de Halifax, dans la province de la Nouvelle-Écosse, demandant l'adoption d'une loi permettant à la Compagnie d'expédier des affaires soit sous le nom de «*The Eastern Trust Company*» et/ou celui de «*Le Trust de l'Est Canadien*».

De William E. Drayton, de la cité de Montréal, province de Québec, et Joseph B. Darcy et Gordon R. Bellows, de la cité de Saint-Jean, province de Terre-Neuve, demandant d'être constitués en une corporation portant nom «*The Christian Brothers of Ireland in Canada*».

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Brooks, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette—

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi prochain, le 9 octobre 1962, à huit heures du soir.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la considération du discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général lors de l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Haig, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*Mada-waska-Restigouche*)—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le major-général George-Philias Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, à qui ont été décernées la Croix Militaire et la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.